

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 439
MARIGNANE, les 17 et 18 juin 2011

RESOLUTIONS

Document approuvé le 18 juin 2011

Classification du document : public

Réunion du vendredi 17 juin 2011, 14h30-20h30 - Comité Directeur National
(ordre du jour particulier)

Présents :

Mrs BERGMANN - BLANCHARD - BUE - CAILLIERE - Mme DESSERTINE - Mrs DI MEGLIO - DINDINAUD - Mme GAUCHET - Mr GERARD - MERLO - MICHEL - NOWAK - Mme RICHARD - Mrs SEVERIN - VASSEUR

Absents et excusés : Mrs CAVALLO - ESCALES - Mme HERVE - Mr MAIRE - Mmes MORIN - MULLER HIMBER - Mrs SIMION - YAN - Yves NORMAND

Assistaient également :

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Mission
- Dr GRANDJEAN Bruno	Médecin Fédéral National
- Mr MARTIN Claude	Directeur Technique National
- Mr MARTIN RAZI Pierre	Rédacteur en Chef Subaqua
- Mr MONTAGNON J. Pierre	Directeur logistique
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance

1 - Rapport du Président :

- Le président salue la parution du Guide du DD de la FFESSM préfacé par Mme la Ministre des Sports, proposé en téléchargement sur le site FFESSM.
- Normes ISO et Développement Durable dans les pratiques sportives : suite à l'intervention du président JL Blanchard, la FFESSM participe désormais au ministère des sports aux réunions "Sport et développement durable", déclinaison de l'ISO 26000 au monde du sport. (voir point 3 du samedi après midi).
- Pôle ressource littoral, rattaché au pôle national des sports de nature : il s'agit d'un groupe de travail qui se réunit principalement à l'ENV Quiberon et qui travaille en complémentarité avec le CISN. Ce groupe est composé d'experts du MS (cadres d'Etat) ainsi que de représentants des gestionnaires des parcs et des représentants de divers établissements d'Etat (CREPS).. Son plan d'action est défini en 3 axes : caractérisation des pratiques au travers de fiches à destination de l'ensemble des services de la Jeunesse et des Sports ; veille juridique à disposition du grand public ; participation à la gestion d'espaces dont les AMP. Le président a demandé au MS que la FFESSM y participe désormais : c'est un cadre d'Etat (CTS) qui assurera cette mission ; il sera désigné par le DTN en accord avec la région à laquelle il est rattaché.
- Pêche sous-marine et suites de la Charte pêcheur de loisir éco-responsable : arrêté du 17 mai 2011 sur marquage des poissons. Notre fédération siège dans les divers comités opérationnels et groupes de travail (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire) qui sont nés de la signature de la charte du pêcheur éco-responsable. L'arrêté qui vient de paraître en est l'un des aboutissements, et augure d'un repositionnement de nos pratiques de pêche au sein de la société française. Il faut remarquer également l'expression consacrée de « pêche sous-marine » au détriment de « chasse sous-marine » qui subsiste parfois.

4 - Rapport sur Ag CMAS 2011 :

Un document complet a été mis sur le site et sera mis dans Subaqua de cet été.

- Point sur CMAS Europe par JL BLANCHARD : Organisation d'une AG Elective début octobre suite à démission du Président J Remue, JL Blanchard en tant que vice président fait l'intérim.
- Point sur CMAS Monde par F DI MEGLIO :
Comité sportif = annulation des jeux de Colombie, échec à nouveau sur ce dossier des jeux sportifs mondiaux. Cette décision aurait pu être prise beaucoup plus en amont, vu les signaux d'alarme. Il a été demandé que les Présidents des commissions sportives puissent présenter eux-mêmes leurs activités.
Comité Scientifique = aucune activité depuis 10 ans !...
Comité Technique = près de la moitié des Fédérations ne prennent aucunes ou presque aucunes cartes. Problème récurrent depuis plusieurs années !...
Dossier du site internet de la CMAS : carence des langues Français et Espagnol.
Projet de revoir les Statuts de la CMAS avant la fin de l'année. On l'espère depuis très longtemps...
Sur le plan financier, la CMAS va mieux.
Dossier du projet de l'AG CMAS 2013 à Marseille : Alors que la France avait été investie de cette organisation l'an dernier par la CMAS, quelques pays n'approuvent pas le projet détaillé présenté lors de l'AG par la FFESSM dans son aspect financier. Le Bureau directeur CMAS ne répond pas à la demande française d'enlever une journée pour réduire le coût unitaire. Très déçue, la France a donc retiré sa candidature.

5 - Rapport sur la rénovation site web FFESSM, point pour application sur mobile (Fred DI MEGLIO) :

- Site web FFESSM : Le cahier des charges a été fixé.
Trois espaces, un espace « public » par défaut, un espace « licenciés » et un espace « dirigeants ». Subaqua au cœur de l'architecture. Apparition publicité web.
Coût de rénovation du site : 18 000 euros. Développement informatique en cours, mai et juin.
Version d'étude cet été. Projet à fin septembre pour le changement de site.
- Application mobile : Point. Le PMU s'est retiré de sa proposition de 10 000 euros dans le cadre de Netcosport. Standby du dossier qui est remis à 2011 sur le budget de l'année prochaine.

6 - Planification des développements informatiques, dépendance vis-à-vis de notre prestataire :

Point complet sur le système informatique de la FFESSM par Jean Pierre MONTAGNON : Présentation du dispositif informatique de la Fédération. Serveurs externes, passerelles, diverses maintenances, divers développements. Discussion sur la Sté Security qui assure le développement du site web et des brevets, ceci depuis le début. Avantages, inconvénients de cette petite structure sur laquelle repose notre système. Le CDN évoque les risques inhérents à cette situation de quasi dépendance. Une réunion de calage prochainement sera organisée par le Secrétaire Général.

7 - AG 2012 Lille et dates CDN :

- CDN octobre 2011 : le 14 début 17h30 CDN restreint puis comme de coutume les 15 et 16 octobre avec les régions et les commissions, à Marignane.
- CDN de février 2012 : le 10 début 17h30 CDN restreint puis comme de coutume les 11 et 12 février 2012 avec les commissions et selon le cas avec les régions, à Marignane. Attente de confirmation de dates par le Président.
- AG FFESSM les 30, 31 mars et 1^{er} avril 2012 à Lille. Point sur le dossier d'organisation.
- CDN de juin 2012 : 22, 23 et 24 juin 2012 à Marignane.

8 - Bilan des championnats de France multi activités Montluçon : (Michel BUE et Bob SEVERIN)

Bilan 2011 : Présentation des photos.

Satisfaction sur le plan organisationnel sportif. Difficultés de cohabitation NAP et Apnée pour piscine. Noter promotion faible des activités vis-à-vis du grand public. Bonne ambiance pour la nocturne. Satisfaction vis-à-vis du village régional 8 chalets comité RABA. Soirée du Centre Athenor.

Prospectives pour 2012, choix des dates : du vendredi 25 au lundi 28 mai 2012 (week-end Pentecôte). Soirée le dimanche 27 mai.

Gestion du village, et animation : c'est l'inter région qui gère.

Nomination organisation nationale : Relations avec les commissions, rencontres avec les autorités, c'est Bob SEVERIN avec Michel BUE.

Résolution 11/061 :

Vote : Bob SEVERIN Président du Bureau des Manifestations et Michel BUE Vice-Président, organisateurs des championnats de France 2012 **du vendredi 25 mai au lundi 28 mai 2012 inclus, à l'exclusion de la partie médicale, et de l'animation du village.**

Contre : 0 **Abstentions :** 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Suites prospectives 2012 : Problème co-existence NAP et Hockey, car un seul bassin olympique.

Voir avec le Hockey pour l'organisation sur Montluçon de leur championnat Coupe de France 2012 qui nécessite moins d'espace et moins de temps qu'un Championnat de France. En attente de décision après concertation avec la commission.

Voir avec la NAP, la dissociation des deux épreuves de nage avec palmes. NAP piscine et NAP longue distance), le DTN n'y voit pas d'inconvénients. Ce qui ferait la Longue Distance ailleurs qu'à Montluçon. En attente de décision après concertation avec la commission.

Suppression des épreuves de Nage en eau vive, 1^{er} et 2^{eme} catégories qui ne sont pas de l'ordre d'une vraie compétition, et suggestion sur la ville de Vichy, Nev 3^{ème} et 4^{ème} catégories. En attente de décision après concertation avec la commission.

Compte Rendu médical sur ces Championnats par Bruno GRANDJEAN.

Noter couverture médicale des championnats satisfaisante. Point médical global sur les championnats de France avec le contexte d'épidémie régionale. Noter un problème médical d'inaptitude avec un compétiteur. *Rappel du règlement médical national qui doit être appliqué lors des championnats.*

9 - Plongée Sportive en Piscine, bilan de la compétition prototype, perspectives d'avenir : (Bob SEVERIN et Fred DI MEGLIO)

Rappel par Bob SEVERIN : PSP est une activité reconnue par la CMAS, depuis plusieurs années. Il y a des championnats du monde de plongée sportive. 17 épreuves possibles : 10 épreuves individuelles, 7 épreuves par équipes. L'organisateur choisit les épreuves.

Il importe de ne jamais vouloir comparer « Plongée Technique » et « Plongée Sportive (en piscine exclusivement) ».

Bilan de la compétition prototype expérimentale de Nîmes. Grosse affluence, refus d'inscriptions de plusieurs équipes vu nombre trop important. Quatre épreuves choisies (100 m immersion, 200m décapelage, 25 m émergence 6kg, combiné par équipe).. Présentation d'un film vidéo sur la compétition expérimentale de Nîmes (remerciements à commission vidéo départementale du Gard)..

Discussion sur l'évolution de cette pratique. Pour l'avenir, un groupe de travail va être créé pour établir un cahier des charges concernant cette activité. Noter que déjà avait été supprimé l'épreuve dite du calumet (échange d'embout)..Voir bornage pour épreuve décapelage, maximum fond de 2m.

Le groupe de travail devra borner les aspects sécuritaires et réglementaires.

Groupe de travail : Bob SEVERIN, Tony MERLE, DTN, Fred DI MEGLIO, Christian TOULMONDE (organisateur à Nîmes), et Eric BERGMANN.

Résolution 11/062 :

Vote : La fédération reconnaît l'activité plongée sportive en piscine, exclusivement en piscine (fosses exclues). Cette activité est indissociable de l'aspect compétitif. Pour la définition des épreuves, l'encadrement réglementaire et la protection du pratiquant, nous attendons les conclusions du groupe de travail appuyé sur l'expertise de la commission médicale. Groupe piloté par Bob SEVERIN.

Contre : 1 Abstentions : 4 Pour : 10

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

10 - Vêtements lors des podiums des championnats sportifs (rapport groupe de travail et Claude MARTIN) :

- Les athlètes portent la tenue de la structure qui les envoie à la compétition nationale (club, département, région). En l'absence de tenue, l'athlète porte le T-shirt de la manifestation.
- Les T-shirts de la manifestation arborent le logo de la Fédération avec marques ou dessins des clubs.
- La marque des sponsors personnels est possible sur le matériel des compétiteurs (palmes, fusils, flotteurs...).
- Pour les compétitions internationales, les équipes de France ont les tenues fournies par la FFESSM.
- Hormis celles des Fédérations affinitaires, les marques des Fédérations ou organisations sportives autres que celle de la FFESSM ne sont pas autorisées.

Résolution 11/063 :

Vote sur les consignes de ce texte.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

***Comité Directeur National Restreint, 8h30 à 9h00, sans l'administration fédérale.
Réunion du samedi 18 juin 2011***

***Réunion du samedi 18 juin 2011, 9h00-13h00 Comité Directeur National
(ordre du jour particulier)***

Présents :

Mrs BERGMANN - BLANCHARD - CAILLÈRE - CAVALLO - Mme DESSERTINE - Mrs DI MEGLIO - DINDINAUD - ESCALES - Mme GAUCHET - Mrs GERARD - MERLO - MICHEL - NOWAK - Mme RICHARD - Mrs SEVERIN - SIMION - VASSEUR

Absents et excusés : Mr BUE - Mmes HERVE - MULLER HIMBER - Mr MAIRE - Mme MORIN - Mr YAN

Assistaient également :

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Mission
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages
- Dr GRANDJEAN Bruno	Médecin Fédéral National
- Mr MARTIN Claude	Directeur Technique National
- Mr MARTIN RAZI Pierre	Rédacteur en Chef Subaqua
- Mr MONTAGNON J. Pierre	Directeur logistique
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance

*Information sur le décès de Robert BEISSER, ancien Trésorier Général de la Fédération.
Hommage du CDN.*

1 - Intégration des qualifications « escorte » dans la fédération, décision :

Intervention du DTN. Ceci concerne l'aide au contrôle anti-dopage. Initié par le CNOSF. Présentation des stages de formation.

100 personnes ont déjà été formées dont 30 lors des derniers Championnats de France multi sportif, dans les diverses commissions de compétition.

Il n'y a aujourd'hui que 3 formateurs au sein FFESSM. Noter des demandes externes de formation, issues de Fédérations moins organisées que nous. Gratuité formation fédérale interne, payante pour formation extra fédérale. Les cartes « escorte » sont disponibles.

Diverses questions : Faut-il donner une cohérence administrative et réactiver le rattachement à un organisme de formation fédérale ? OUI.

Possibilité d'acceptation public non licencié externe à la FFESSM ? OUI.

Confirmation d'une délivrance de carte d'immatriculation créant un ATP ? OUI.

Rattachement au contrôle de l'administration fédérale et au DTN ? OUI.

Résolution 11/064 :

Vote : Réactivation du rattachement à un organisme de formation, ouverture des formations « escorte », délivrance de la carte « escorte » qui matérialise un ATP, cette formation est rattachée au national :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

2 - Rapport des deux réunions des OD lors de l'AG, questions soulevées et décisions (Jean ESCALES) :

Ces réunions ont énormément de succès.

Matin avec Régions et Inter régions. Après-midi avec Départements. Etudes des questions posées.

- Un constat collectif : Travail lourd sur le suivi administratif du développement durable au niveau des régions et départements, en termes de disponibilités.

Décisions :

* Un courrier sera envoyé au ministère pour faire remonter les difficultés rencontrées. Sylvie GAUCHET a déjà fait remonter oralement au Ministère ces difficultés au niveau locorégional pour assister à la multitude de réunions administratives.

* La création pour 2012 d'un poste de chargé de mission national FFESSM sur ce sujet sera envisagée.

- Point sur la délivrance des cartes, retour des régions.

- Nouvelle demande de certaines régions pour obtenir l'accès à la base des licenciés de leurs régions.

Rappel : La conception et l'utilisation du fichier des licenciés de la FFESSM sont soumises à l'adhésion et au consentement des clubs et de leurs licenciés. Toute modification de l'utilisation de ce fichier exige une modification complète du statut de ce fichier, qui devrait être soumise à l'approbation de la CNIL, compte tenu des difficultés juridiques et déontologiques. Le CDN rappelle que l'accès à ce fichier est exclusivement réservé aux Président de clubs.

Résolution 11/065 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Les régions sont entièrement satisfaites des relations qu'elles entretiennent avec le personnel fédéral. Et dans la suite de la réunion administrative du siège national et des Régions de septembre dernier qui a eu beaucoup de succès, demande de prévoir la réalisation d'une réunion annuelle avec les Régions sur des ateliers à thème. Les Régions pensent que leur présence n'est pas nécessaire dans les réunions du CDN. Demande de réunions plus spécifiquement dédiées aux Régions.

Décision : Lors du prochain CDN, un débat sera fait avec les régions pour application en 2012.

Proposition de réunion du CDN sans les régions, avec rajout d'une réunion annuelle consacrée aux régions.

- Point sur la navigation en eau intérieure. Un écrit a été envoyé à l'administration par le Secrétaire Général (à partir d'un texte rédigé par A DELMAS et de JM BRONER).

- Demande des Comités Départementaux d'avoir des médailles sportives pour leurs compétitions, personnalisables Département/Région. Un projet de médailles est en cours d'étude et réalisation (Bob SEVERIN et Fred DI MEGLIO), Le stock sera géré par la boutique fédérale.

- Les CODEP souhaiteraient délivrer des cartes de niveaux quand les examens sont organisés par eux : Débat. Une région ou un CODEP ne peuvent pas concurrencer leurs propres clubs.

Rappel: *Les diplômes prévus pour être déliorés par les clubs et SCA sont exclusivement déliorés par ces derniers.*

Résolution 11/066 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

3 - Point sur convention FFRS et FFESSM :

Point d'étape sur ce dossier. Colloque plongé avec la FFRS, présence de S GAUCHET, E BERGMANN et F DI MEGLIO.

4 - Rapport sur statuts FPESM :

Ce dossier est soldé et les Statuts ont été adoptés en AGE. La Fédération polynésienne a remercié chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la préparation de ces statuts, notamment l'administration fédérale et la Commission Juridique Nationale.

5 - Point sur FFH :

Point sur les propositions du groupe de travail inter fédéral.

La fédération a déposé deux noms : PESH (plongeur en situation de handicap) et Handisub à l'INPI.

Proposition de convention : document déjà visé par la FFH. Discussion concernant la convention, certains termes sont à revoir.

Les plongeurs handi titulaires d'une licence FFH, pourront être acceptés dans les clubs et Sca Ffessm accueillant ce type de public au titre d'ATP, tant qu'ils ne passent pas de qualifications fédérales.

"Résolution 11/067 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

6 - ATP collectif scolaire (Anne So DESSERTINE et Alain DELMAS) décision modalités et prix :

Dans ce projet, le principe est de ne pas créer un produit qui vienne concurrencer les licences. Axe de développement de la fédération en ciblant des publics pour lesquels « ... la licence ne présente pas de pertinence... » « ...avec un produit ciblé, à durée courte et sans licence... »

Le régime des ATP permettrait à ces collectifs de mineurs de pratiquer au sein d'un club ou une SCA de la FFESSM avec un cadre adapté. Et à plus long terme d'augmenter le réservoir de pratiquants potentiels vis-à-vis de la licence.

Exemples de publics visés : Les groupe scolaires, les groupes périscolaires, les colonies de vacances, les centres aérés.

Principe de déclinaison : ATP Collectif journée valable 1 jour et 2 plongées maxi, et ATP Collectif semaine, valable 5 jours consécutifs et 10 plongées maxi.

2 types d'assurances adossées : L'assurance RC systématique, intégrée dans les deux ATP collectifs pour tous les participants inscrits, et une assurance individuelle accident, option forfaitaire, souscrite en option par le prescripteur pour tout le groupe, à un tarif forfaitaire, avec la possibilité de refus individuel pour les ceux qui le souhaitent.

Les prérogatives de ces 2 types d'ATP collectif : nombre de participants de 35 maxi mineurs et accompagnateurs. Pratique au sein d'un club ou SCA de la FFESSM de toute activité fédérale. Pas d'obligation de certificat médical dans la limite de 0-6 m de profondeur. Exigence de l'autorisation parentale à charge du club ou SCA.. Si ensuite passage de qualification adossée habituellement à une licence, obligation de souscription de licence.

Modalités opérationnelles :

- 1- Le club ou la SCA informe le groupe de mineurs sur : le principe de l'ATP collectif et les modalités de fonctionnement, l'intérêt à souscrire une assurance IA et les garanties du contrat proposé.
- 2- Le club ou la SCA gère, en lien avec le prescripteur du groupe la souscription de l'ATP sur le site fédéral : renseignement d'un bon de souscription avec liste nominative des participants, coche du choix du prescripteur de souscrire l'IA forfaitaire pour le groupe, indication des membres du groupe qui refusent l'IA.
- 3- Le club ou la SCA règle le montant de l'ATP, par CB sur le site fédéral ou imprime le bordereau et l'adresse avec un chèque.
- 4- Le club ou la SCA reçoit par informatique un accusé de réception qui vaut ATP.

Proposition tarifaire :

pour l'ATP collectif **journée** :

ATP de base avec assurance RC (pas de surcoût) : 10 euros

ATP + option IA avec assurance IA à 0,50 € : 30 euros

pour l'ATP collectif **semaine** :

ATP de base avec assurance RC : 40 euros

ATP + option IA avec assurance IA à 2 € : 120 euros

Rappel des décisions du CDN :

- Principe de création d'un ATP collectif,
- déclinaison en 2 ATP collectifs journée et semaine,
- prérogatives et limites des ATP collectifs,
- principe des assurances RC et IA,

Résolution 11/068 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Modalités opérationnelles et tarification des différentes options :

Résolution 11/069 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

NB : Projet d'ATP en secourisme, non traité à ce CDN.

Réunion du Samedi 18 juin 2011 après-midi 15h00-18h00.

Présents :

Mrs BERGMANN - BLANCHARD - CAILLERE - CAVALLO - Mme DESSERTINE - Mrs DI MEGLIO - DINDINAUD - ESCALES - Mme GAUCHET - Mrs GERARD - MERLO - MICHEL - NOWAK - Mme RICHARD - Mrs SEVERIN - SIMION - VASSEUR

Absents et excusés : Mr BUE - Mmes HERVE - MULLER HIMBER - Mr MAIRE - Mme MORIN - Mr YAN

- Mr BRONER Jean-Marc Directeur

- Mr DELMAS Alain	Chargé de Mission
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages
- Dr GRANDJEAN Bruno	Médecin Fédéral National
- Mr MARTIN Claude	Directeur Technique National
- Mr MARTIN RAZI Pierre	Rédacteur en Chef Subaqua
- Mr MONTAGNON J. Pierre	Directeur logistique
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance

1 - Rapport mode opératoire Boutique vestimentaire (Prestataire, fonctionnement):

Point sur le dossier boutique en ligne réalisé par Cathy HERVE et présenté par Fred DI MEGLIO.

Rappel du cahier des charges défini précédemment.

Quatre prestataires ont répondu à l'appel d'offre (TDS Confection, Spreadshirt, HappyPub, Kanumera) et ont été étudiés par le groupe de travail. Présentation des avantages et inconvénients. Evaluation des critères intéressants dans le cadre de l'externalisation de la Boutique vestimentaire (production, stockage, envoi, retours) tels production unitaire à flux tendu, rapidité de production, double flochage possible pour individualisation complémentaire par les clubs, encaissement par la Boutique fédérale du panier en même temps que gestion commande par le prestataire...

Préconisation de choisir le prestataire Kanumera, vu la cohérence du projet mieux adapté à notre fonctionnement fédéral.

Est-ce que le Comité Directeur est d'accord pour que Kanumera s'occupe de cette Boutique Vestimentaire fédérale ?

Résolution 11/070 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

2 - Rapport commission Harmonisation brevets : décisions finalisées pour commissions culturelles : (Laurent CAILLÈRE)

Bilan concernant l'harmonisation des brevets commissions culturelles.

Lignes directrices :

- Suppression des termes initiateur, moniteur, guide de ces activités culturelles en scaphandre, trop équivoques avec ceux utilisés dans le Code du Sport.
- Unité de valeur commune aux 4 commissions sur la pédagogie générale, pour les brevets de cadres,
- Niveau technique requis pour le 1^{er} niveau de cadre clarifié et adapté à l'activité,
- Niveau technique requis clarifié et quasi identique pour postuler au titre d'instructeur national de l'activité,
- Niveau technique requis quasi identique pour le 1^{er} niveau de pratiquant,
- Appellation commune pour tous les brevets de pratiquants, avec déclinaison de l'activité.

Brevets d'encadrants :

Pour ces commissions les mots « moniteur » et « initiateur » sont remplacés par le terme « Formateur ». Le titre de Formateur est suivi de l'activité et du degré d'enseignement.

Harmonisation des cursus : Niveau technique d'entrée pour le débutant d'une activité culturelle : N2 sauf pour l'audiovisuelle. Niveau technique d'entrée pour le Formateur : N2 pour l'audiovisuelle et la Biologie, N3 pour l'Archéo et la Souterraine.

UVP (Unité de valeur pédagogique) : Sorte de tronc commun pédagogique général aux 4 commissions.

- Formation d'une journée organisée par un formateur niveau II d'une commission culturelle,
- Les plongeurs qui ont suivi le stage initial du E1 de la technique et a fortiori les titulaires du E1 en sont dispensés.
- Les compétences à développer portent sur : le cadre réglementaire, la pédagogie générale.

Votes soumis au CDN :

- Nouvelles appellations des brevets de cadres des CN culturelles,
- Nouvelles appellations des brevets de pratiquants des CN culturelles,
- Prérequis pour le formateur 1^{er} degré : UVP
- Contenu de l'UVP
- Prérequis minimal pour l'instructorat national : N4 sauf pour l'archéologie. (N3 + CAH)

Résolution 11/071 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

3 Guide de la FFESSM pour le Développement Durable, pour des activités subaquatiques responsables et autres points : (Sylvie GAUCHET)

- Point sur la sortie du guide du Développement Durable de la FFESSM pour des activités subaquatiques responsables. Il existe sous forme de téléchargement sur le site internet de la Fédération. Document qui pourra être actualisé au fil du temps. Intégration de nouvelles fiches. Deux objectifs : permettre à tous les clubs et comités d'accéder rapidement à l'information, une lisibilité institutionnelle. Préface de Mme la Ministre des Sports.
- Lancement par le Ministère des sports de la stratégie nationale du développement durable du sport.
- Participation à la réunion de lancement d'un groupe de travail sur l'application de la norme ISO 26000 sur le développement durable et la responsabilité sociétale. Application de cette norme dans le domaine du sport. La FFESSM est bien placée en terme d'implication dans ce genre de réunion. Mise en place d'un guide pour traduire la norme ISO 26000. Il est essentiel d'être dans ce groupe de travail. Deux niveaux d'implication possibles et complémentaires : être présents dans la commission de normalisation (Sylvie GAUCHET), être présents dans un ou plusieurs groupes d'experts (pour le groupe Vie Sportive, Bernard NOWAK)..
- Candidature de la FFESSM pour les rencontres Nature & Sports Euro'Meet à Annecy du 5 au 8 octobre 2011 : la candidature de la FFESSM a été retenue. Rencontre à dimension européenne. Représentation par Ingrid RICHARD, présence partielle de Jean louis BLANCHARD.
- Projet AAMP et programme européen Natura 2000 : la FFESSM a été sollicité par l'agence des Aires Marines pour contribuer aux côtés d'autres fédérations sportives nautiques sur l'élaboration d'outils pédagogiques à destination du public sur Natura 2000. Compte tenu des délais de dépôt très courts, tous les dossiers sont reportés à la fin du mois de Juin 2012 faute de temps.
- Sentinelles Bleues et Agence de l'Eau : Le premier partenariat arrive à son terme. Point. Problème de pilotage, le suivi du dispositif est lourd. Suivi réalisé par Cathy HERVE.

4 - Rapport réunion du club Carbone des fédérations : (Ingrid RICHARD)

Regroupement des correspondants fédéraux interpellés par la problématique des Gaz à Effet de Serre et des référents sports et développement durable des fédérations.

Réseau d'échanges et de circulation d'informations :

- diffusion par internet : lettres du club carbone
- réunions plénières (échanges - présence en terme d'image).

Piloté par la Direction des Sports : Arnaud JEAN, chef de projet de la Mission Sport et développement durable.

Réunion du Club Carbone du 11 mai 2011 à Paris :

- Lancement de la stratégie nationale du développement durable du sport : 12 priorités environnementales, économiques et sociales, déclinaisons demandées aux fédérations : guide FFESSM pour des activités subaquatiques responsables.
- Volonté d'introduire le DD dans tous les diplômes jeunesse et sports : intégration du DD dans les formations d'ici 2013.
- Intervention de Eric Journaux, Conseiller Technique en charge du développement durable auprès de la Ministre des Sports : travail d'accompagnement et d'échange avec les fédérations, proposition de loi relative à l'agrément des fédérations, rajout du respect du DD.

Travaux en ateliers :

- 1- Dossier covoiturage et transport en train :
 - états des lieux : Difficultés à utiliser les transports en commun : maillage du territoire, transport de matériel, réservation d'avance, tarifs. Difficultés du covoiturage.
 - Projets à mener : convention avec la SNCF au titre du Ministère, implication du groupement des éco maires... La communication est essentielle.

- 2- Projet d'outil d'optimisation des déplacements
 - Objectif : choisir l'implantation des sites de manifestation afin de réduire l'impact des transports.
 - Freins identifiés : contraintes de lieu, problématique du matériel, Changement de sites.
 - Projet à mener : expérimentation par des fédés pilotes, l'outil doit être simple à utiliser, sans droits à payer.

- 3- Evolution nécessaire des règles fédérales (Statuts, RI, règlement financier) :
 - pas de nécessité de rajouter des règlements ;
 - dans le cadre de la convention d'objectif : la fédération s'engage dans une stratégie globale et structurée, conforme aux enjeux du DD.

Documentations disponibles :

- site www.sports.gouv.fr rubrique « acteurs du sport ».
- outils de communication sur le même site.
- outils de l'ADEME

5 - Retour réunion de l'AG sur les Jeunes :

30 personnes présentes à la réunion. Fiches seront intégrées dans le HS Subaqua Jeunes finalisé pour fin juin.

6 - Retour réunion AG sur les Bases Fédérales : (Bernard NOWAK)

Suite aux engagements pris lors de la signature du document phare des Bases Fédérales au salon de la Plongée 2011 et comme convenu alors, une réunion d'échanges a été organisée lors de l'AG de la Rochelle.

Présents : CDN - Bernard NOWAK, CAP Trébeurden - Frédéric CUISANCE, La Graule Subaquatique - Eric BUISSEZ, Hendaye - Philippe CONSTANTIN. Niolon UCPA non présents.

Les points principaux qui y ont été abordés portaient sur :

- Les activités des commissions nationales et des OD sur les différentes bases,
- L'engagement ou les actions envers le Développement Durable,
- Les divers partenariats contractualisés,
- Les attentes des actions de la FFESSM suite aux engagements de la charte.

Activité des commissions nationales et des OD organisées sur les bases fédérales :

Il est précisé qu'une Base Fédérale doit avoir un certain volume d'actions de niveau inter régional et national.

CAP Trébeurden : CTN, Apnée, Tir sur Cible, Bio, CTR, Bio, Audio, Brevets d'Etats, formation professionnelle.

Hendaye : CTN, pêche, CTR, Biologie, Brevets d'Etats.

La Graule Subaquatique : CTR, Apnée, Plongée Souterraine.

Engagements et actions envers le Développement Durable :

CAP Trébeurden :

- convention avec « Longitude 181 »
- Etude de financement d'un matériel audiovisuel sous-marin pour l'équipement d'un bateau afin de faire connaître le milieu subaquatique et sensibiliser le public à sa préservation (partenariat Air Liquide).
- Investissement pour l'évolution des modes de rinçage du matériel de plongée afin d'économiser notablement l'eau douce.
- Démarche auprès des professionnels de la mer et des autorités locales pour l'implantation de mouillages fixes.
- Attente des préconisations fédérales.

Hendaye :

- pas de projet particulier.
- attente des préconisations fédérales.

La Graule Subaquatique :

- convention avec « Longitude 181 ».
- Traitement des espaces verts et de la végétation sans produit phytosanitaire.
- Attente des préconisations fédérales.

Partenariats contractualisés :

CAP Trébeurden : Aqualung (permanent), Air Liquide, Pôle Mer Bretagne, Collectivités territoriales, FFH.

Hendaye : Scubapro, collectivités territoriales, CREPS Aquitaine, UFR Staps Bordeaux, FFH.

La Graule Subaquatique : Aqualung, Collectivités territoriales, SDIS 36-23.

Les attentes des actions de la FFESSM suite aux engagements de la charte : signalétique renouvelée. Projet de réalisation de bâches FFESSM, Ecole française de plongée et de Beach flags pour les Bases.

Demande de parution d'articles dans la revue Subaqua. Nouvelle présentation de chaque base, communication dans « au fil de l'eau » de l'évènementiel, conception nouvelle page dédiée sur Subaqua.

Communication des projets, news, événements pour avoir l'info descendante, siège - OD - Clubs. Réunions des bases 2 fois par an, une lors de l'AG et une lors du CDN d'octobre.

Formation secourisme : PSC1 et autres, résoudre si possible le problème d'agrément préfectoral.

7 - Demande de Tournalville pour devenir base fédérale :

Prise acte est faite par le CDN. Visite du site par Bernard NOWAK et Francis MERLO en octobre. Dossier à l'étude.

8 - Point sur Club France International et SCIA :

L'internationalisation de la FFESSM :

Les sections clubs France : 21 sections. Les SCIA : 9

Donc 30 structures. 6 structures de plus.

Implication des structures : licences au 15/06 : Club France : 193 et SCIA 456 pour un total de 649 licences délivrées.

Bilan rencontre des SCIA au Salon de la Plongée : Ingrid RICHARD et Anne So DESSERTINE

Contact internet avec le Club France est pratique et facile, bonne réactivité du secrétariat fédéral, rapidité et efficacité des délivrances de licences et brevets.

Points positifs : Point de rencontre et d'échanges avec les dirigeants, prise de contact pour d'éventuels adhérents Club France, règlement des cotisations, rencontre avec l'assureur.

Point à revoir : Difficulté pour repérer les SCIA et Club France lors du Salon. Il est envisagé de mieux individualiser le point accueil du Club France au niveau du stand national.

Il est demandé de rajouter sur l'attestation provisoire de licence « vaut assurance en RC ».

Il est demandé la possibilité de règlement lors du salon ou venue en France, possibilité de règlement par CB.

Contrôle du Club France : respect de l'agrément donné, faire apparaître sur le site FFESSM la liste des CF et SCIA avec localisation géographique, rajouter le « pays » dans le moteur de recherche du site.

9 - Point sur la réunion de l'AG sur Apnée et poids constant en compétition : (Eric BERGMANN)

Présentation du règlement des compétitions d'apnée en poids constant.

Ce règlement de l'Apnée et de la Médicale est un cahier de charges qui sera appliqué pour la compétition expérimentale.

Résolution 11/072 :

Vote : Acceptation de principe concernant ce règlement, en vue de la compétition d'expérimentation.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

La compétition prototype serait organisée les 24 et 25 septembre 2011. Elle serait organisée par équipe de deux, pour augmenter le principe de sécurité. Problématique sur le lieu de la compétition et du nombre potentiel de compétiteurs.

DIVERS :

1 - Décision saisie Commission Discipline 1^{ère} instance suite à résolution 11/055 du CDN de mars :

Point sur cette affaire qui est très confuse. Le président, après avis du comité directeur national et conformément au règlement disciplinaire, propose de ne point transmettre la demande à la commission nationale de discipline de première instance. Il y a des faits qui relèvent de part et d'autre du domaine du droit commun, ceci est débattu par le CDN qui décide de laisser les protagonistes régler alors l'affaire devant les instances de droit commun.

Résolution 11/073 :

Vote : Le CDN rejette la demande de passage en commission de discipline, laissant l'affaire se traiter devant les instances de droit commun.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

2 - DORIS : Une rencontre conduite par le Secrétaire Général a eu lieu au siège national la veille de ce CDN. Projet d'un livre « eau douce » réalisé par des membres de l'équipe de DORIS. Faisabilité sera vue avec P Martin Razi.

3 - Terrain de hockey en mer : Raté de communication de la Commission vers le Secrétaire Général contacté initialement. Etude reportée au CDN d'octobre sous condition de recevoir les documents.

4 - Coordination clubs de plongée de Mayotte : Reporté au CDN d'octobre

5 - Point sur la rencontre avec Surfrider Foundation : Reporté au CDN d'octobre

6 - Déclaration d'accident au sein d'un club et information des OD :

Reporté au prochain CDN d'octobre.

7 - ATP Secourisme / FFS : Reporté au prochain CDN d'octobre.

8 - Demande Subventions exceptionnelles

Création section sportive Lycée St Louis et renouvellement section Lycée Vire.
Reportés au prochain CDN d'octobre, faute de temps pour débattre des incidences.

9 - Commissions :

- **CMPN :**

- Validation du tableau des critères décisionnels « Valvulopathies et plongée »
- Proposition du certificat médical traduit en allemand.

Résolution 11/074 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Tir :**

- Approbation des deux règlements des collèges d'instructeurs nationaux et régionaux de Tir sur Cible Subaquatique. Le règlement régional est soumis à acceptation du CDN.

Résolution 11/075 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Nomination d'instructeurs nationaux « directs »
YVERS Jean Gilles, AUDU Patrick, CHAUVEL François, COUTURIER Pascal, RENARD Michel, SALAUN Thomas.
Pour les suivants, le RI du collège national s'appliquera.

Résolution 11/076 :

Vote : 6 personnes sont proposées. La commission nationale tir sur cible devra proposer une numérotation de 1 à 6 lors du prochain CDN.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Il est rappelé le mode opératoire à l'avenir : sur proposition du collège des INTC via la CNTC, la décision de nomination des INTC stagiaires ou INTC (respectivement sur proposition du collège des IRTC via la CRTC, la décision de nomination de IRTC stagiaires ou des IRTC) est soumise obligatoirement à l'approbation de l'exécutif politique correspondant (CDN ou Comité Directeur Régional correspondant).

- il est rappelé aussi que chaque commission régionale doit proposer au comité directeur régional le règlement du collège régional, afin de le faire rendre exécutoire par l'exécutif régional.

- Pour les régions qui désireraient créer au sein de leur Comité un collège régional : afin de lancer le système, chaque région doit demander à sa Commission Régionale de Tir sur Cible de proposer deux cadres de tir sur cible, qui deviendront directement instructeurs régionaux de tir sur cible après validation du comité directeur régional concerné. Suite à quoi, pour les suivants, le RI du collège des IRTC s'appliquera.

- **Orientation :**

Demande d'organisation pour la 3^{ème} année consécutive d'une manche de la coupe du monde en France pour 2012.

Résolution 11/077 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Technique :**

Les épreuves de pédagogie lors des examens initiateurs, MF1 et MF2 : Devant la croissance des brevets, diplômes et qualifications il devient de plus en plus difficile de connaître par cœur le manuel de formation technique.

La CTN propose d'accorder aux candidats à l'examen initiateur, MF1 et MF2 l'utilisation du MFT pour préparer leur sujet pendant les épreuves pédagogiques sans toutefois augmenter le temps de préparation.

Résolution 11/078 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 11/073 : La décision ci-dessus sera rendue exécutoire **1^{er} janvier 2012**.

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Apnée :**

- Nomination de juges instructeurs stagiaires :
Philippe LE MAUFF, Alain ARCHAMBAUD, Mathieu GRENIER.

Résolution 11/079 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Rappel sur le document réglementant l'apnée à poids constant, approuvé précédemment (partie de la CNA et partie de la CMPN). Il sera utilisé lors de la compétition prototype. Le CDN pourra être amené en cas de besoin, après cette compétition, à l'amender avant d'appliquer le dit-règlement aux futures et vraies compétitions en poids constant.

- Acceptation de principe d'organisation des compétitions des 16 x 25 et 16 x 50 m en apnée, sur la base des règlements fédéraux de compétition : dossier reporté au CDN d'octobre (voir l'impact sur la durée de déroulement des championnats).

- Limites de profondeur pour les mineurs : reporté au CDN d'octobre. En raison d'enjeux réglementaires en actualisation pour les mineurs dans le cadre des activités physiques.

- Manuel de formation (MFA). Par manque de temps, dossier reporté au CDN d'octobre, de même sur l'intérêt ou non d'une réglementation baptême apnée.

• **Nage en Eau Vive :**

Dans nos compétitions de nage en Eau-Vive, pouvons-nous accepter des nageurs d'une autre fédération et, si oui, lors des Championnats de France que se passerait-il si cette personne remportait le titre ?

Question reportée au CDN d'octobre vu manque de temps et vu envoi de ce questionnement par la commission hors délai.

Remerciements du Président pour la qualité des travaux et les débats.
Fin du CDN à 18h30.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO

Le Président de la FFESSM
Jean-Louis BLANCHARD